



Appel National

Pour la défense de l'enseignement professionnel public et laïque.

L'enseignement professionnel public constitue aujourd'hui la principale voie de formation professionnelle initiale. Il délivre la majorité des diplômes professionnels par l'intermédiaire de ses lycées. Depuis 1947, les établissements publics chargés dans l'EN de la formation professionnelle initiale, aujourd'hui les lycées professionnels, par le biais de leurs PLP d'enseignement général et d'enseignement professionnel, assurent la préparation aux diplômes professionnels reconnus nationalement dans les conventions collectives et les statuts. On y met en œuvre des pédagogies ouvertes pour répondre aux besoins des élèves. En relation avec les professionnels, il a su faire évoluer les formations et les diplômes : la création du baccalauréat professionnel a permis notamment l'accroissement du taux d'accès au niveau IV qu'a connu notre pays.

Aujourd'hui, l'enseignement professionnel peut et doit être améliorés afin de permettre une diminution significative des sorties sans qualification et de poursuivre l'élévation globale du niveau de qualification de la population. Les 60 000 professeurs de lycée professionnel qui y travaillent avec conscience, inventivité et dévouement, œuvrent tous les jours pour atteindre ces objectifs.

Cependant, les choix budgétaires de ces dernières années ainsi que la « réforme » généralisant le BAC PRO en 3 ans ont des conséquences désastreuses sur l'Enseignement professionnel. La volonté gouvernementale de supprimer coûte que coûte des postes conduit aujourd'hui à une diminution de l'offre de formation et à une dégradation des conditions d'accueil et d'enseignements pour l'ensemble des lycéens professionnels. Nos organisations défendent le droit effectif de tout jeune, en particulier des 100000 jeunes que la politique gouvernementale laisse sur le carreau, à être scolarisé dans un lycée professionnel public pour y préparer un diplôme professionnel.

Au même moment, l'Association des Régions de France annonce l'acte III de la décentralisation. Elle demande le transfert complet de la compétence qu'exerce l'Etat sur les lycées professionnels et agricoles. Elle demande également que l'Etat renonce à intervenir dans l'apprentissage et la carte des formations professionnelles. Cette politique pourrait déboucher sur une offre de formation définie uniquement en fonction des besoins des locaux sans aucune cohérence nationale et à terme, un recrutement local des enseignants en fonction des moyens que pourront ou voudront dégager les régions.

Nos organisation sont opposées à toute nouvelle étape de décentralisation qui se traduirait par un désengagement de l'Etat dans la formation professionnelle initiale des jeunes et ouvrirait la voie à la privatisation comme on le voit avec l'AFPA en application de la « loi relative aux libertés et responsabilités locales » de 2004.

Dans ce contexte où l'enseignement professionnel est mis à mal, le gouvernement a annoncé un énième plan de relance de l'apprentissage avec comme objectif d'atteindre 800 000 contrats d'alternance d'ici 2015, cela au moment où l'apprentissage est en perte de vitesse. Cette relance devrait se concrétiser en région avec la signature des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) sur l'apprentissage ainsi qu'avec les nouveaux CPRDFP. En fixant cet objectif et en ciblant prioritairement les niveaux IV et V de formation, le gouvernement continue à déstructurer le service public de la formation

initiale sous statut scolaire. La fermeture de structures de formation professionnelle sous statut scolaire entraîne l'impossibilité pour de nombreux jeunes de poursuivre leurs études en lycées par la disparition d'une offre de formation de proximité diversifiée.

Nos organisations, CGT, SUD éducation, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNPI-FSU et SNUPDEN-FSU demande :

L'arrêt du développement de l'apprentissage qui aura pour conséquence de « siphonner » les LP et les SEP. Cela passe par :

- L'abandon des décisions gouvernementales de développement de l'apprentissage et la non signature par les présidents de région des contrats d'objectifs et de moyens (COM) sur la base des objectifs quantitatifs décidés par le gouvernement.
- L'arrêt du dispositif initiation aux métiers en alternance (DIMA) et de l'orientation précoce des jeunes vers l'apprentissage qui remet en cause la scolarité obligatoire.
- L'arrêt des mesures systématiquement favorables au développement des centres de formation des apprentis (CFA) et des unités de formations en apprentissage (UFA) au détriment des formations sous statut scolaire, ainsi que l'arrêt du mixage des publics et de la mixité des parcours. Car ces mesures ont été mises en place au détriment de l'enseignement en LP.

La priorité réaffirmée au service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Sa réalisation nécessite :

- L'arrêt des suppressions de postes dans l'Education Nationale, notamment dans les LP, SEP, SEGPA et EREA, et le recrutement de PLP en fonction des besoins ainsi que la titularisation des précaires.
- Une relance ambitieuse et nécessaire de l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire.
- La reprise du débat national sur les contenus et les parcours de formation dans l'enseignement professionnel permettant de faire réussir tous les jeunes.

Le maintien de l'enseignement professionnel et de ses personnels sous la responsabilité de l'Etat, par :

- Le maintien des personnels enseignants et d'éducation des lycées professionnels sous statut de fonctionnaire d'Etat
- Le rétablissement de toutes les sections de CAPLP et des postes offerts en nombre suffisant
- Des Référentiels et programmes nationaux clairement définis.
- Des diplômes nationaux (CAP, BEP, Bac Pro, BTS...) reconnus dans les conventions collectives et les statuts sur tout le territoire national et par l'ensemble des branches professionnelles.